



n° 14
11 décembre
2009

*Pages 337
à 370*

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	340
Arrêté n° 2009-908 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion, Activités juridiques spécialité Droit, gestion et comptabilité de l'entreprise).....	340
Arrêté n° 2009-909 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 1 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé).....	340
Arrêté n° 2009-910 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé spécialité Cadres territoriaux et environnementaux).....	341
Arrêté n° 2009-911 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé spécialité Droit des affaires et de l'entreprise).....	342
Arrêté n° 2009-912 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé spécialité Droit processuel).....	343
Arrêté n° 2009-913 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé spécialité Juriste européen et international).....	343
Arrêté n° 2009-914 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Licence du domaine droit, économie, gestion, mention Droit).....	344
Arrêté n° 2009-915 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Licence du domaine droit, économie, gestion, mention Gestion).....	346
Arrêté n° 2009-916 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master du domaine droit, économie, gestion, mention Administration des entreprises spécialité Management général).....	347
Arrêté n° 2009-917 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master du domaine droit, économie, gestion, mention Marketing spécialité Marketing des services).....	348
Arrêté n° 2009-939 du 8 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Administration des entreprises spécialité Management de projet).....	349
Arrêté n° 2009-940 du 8 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Marketing spécialité Management de projet).....	350
Arrêté n° 2009-943 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Biologie, Biochimie ».....	350
Arrêté n° 2009-944 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence professionnelle « Systèmes Informatiques et Logiciels », spécialité : « Création multimédia, Cdrom, Sites Web ».....	351
Arrêté n° 2009-945 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence professionnelle « Energie et Génie Climatique », spécialité : « Gestion de Chantier et Sécurité en Génie Climatique ».....	352
Arrêté n° 2009-946 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Génie Civil, Mécanique, Génie des Procédés ».....	352
Arrêté n° 2009-947 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Informatique ».....	353
Arrêté n° 2009-948 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Mathématiques ».....	354
Arrêté n° 2009-949 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Physique, Chimie ».....	354
Arrêté n° 2009-950 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence professionnelle « Productions Animales », spécialité : « Aquaculture et Gestion Durable de son Environnement ».....	355

Arrêté n° 2009-951 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences Exactes et Naturelles ».....	356
Arrêté n° 2009-952 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence Sciences, Technologies, Santé.....	356
Arrêté n° 2009-953 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Terre et Environnement ».....	357
Arrêté n° 2009-954 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Informatique » spécialité « Jeux et Médias Interactifs Numériques ».....	358
Arrêté n° 2009-955 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Ingénierie Informatique ».....	358
Arrêté n° 2009-956 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Environnement » spécialité « Approches Intégrées des Ecosystèmes Littoraux ».....	359
Arrêté n° 2009-957 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Environnement » spécialité « Compétences Complémentaires en Informatique ».....	359
Arrêté n° 2009-958 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Environnement » spécialité « Management de Projet ».....	360
Arrêté n° 2009-959 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Compétences Complémentaires en Informatique ».....	361
Arrêté n° 2009-960 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Génie Biotechnologique et Management en Agro-industries ».....	361
Arrêté n° 2009-961 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Génie des Equipements et des Procédés Industriels ».....	362
Arrêté n° 2009-962 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Ingénierie du Bâtiment, Mécanique et Génie Civil ».....	363
Arrêté n° 2009-963 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Ingénierie Mathématique et Image ».....	363
Arrêté n° 2009-964 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Management de Projet ».....	364
Arrêté n° 2009-965 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Sciences et Génie des Matériaux ».....	365
NOTES DE SERVICE.....	366
Note de service n° 2009-08 relative à la consultation de certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à siéger au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR).....	366
ÉLECTIONS.....	369
Proclamation des résultats des élections des membres du directoire de l'IUPLR.....	369
Proclamation des résultats des élections des membres du directoire de l'IUPLR.....	369
Proclamation des résultats des élections du 8 décembre 2009 au conseil scientifique.....	370
Proclamation des résultats des élections du 8 décembre 2009 au conseil des études et de la vie universitaire.....	370

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2009-908 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion, Activités juridiques spécialité Droit, gestion et comptabilité de l'entreprise)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR Droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition du jury de la **Licence professionnelle** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION, Activités juridiques** spécialité **Droit, gestion et comptabilité de l'entreprise** pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury de la *Licence professionnelle « Activités juridiques - Droit, gestion et comptabilité de l'entreprise »* est composé de :

Président : **François GOLIARD, Maître de conférences**
Anne CATHELINAU-ROULAUD, Maître de conférences
Françoise ROUHAUD, PRCE
Joëlle RIVALLAND, Professionnelle, Cabinet comptable

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-909 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 1 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 1^{er} et 2nd semestres du **master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE** pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury du **Semestre 1** du **Master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE** est composé de:

Président : **François-Xavier MORISSET, Maître de conférences**
Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Professeur des universités
Jean CEDRAS, Professeur des universités
Agnès de LUGET, Maître de conférences

Le jury du **Semestre 2** du **Master** du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION **mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE** est composé de:

Président : **André GIUDICELLI, Professeur des universités**
Bertrand FAURE, Professeur des universités
Stéphanie HOURDEAU-BODIN, Maître de conférences
Pierre MAZET, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le **titre de MAITRISE mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE** est composé de :

Président : **André GIUDICELLI, Professeur des universités**
Bertrand FAURE, Professeur des universités
Stéphanie HOURDEAU-BODIN, Maître de conférences
Pierre MAZET, Maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-910 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé spécialité Cadres territoriaux et environnementaux)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 3^{ème} et 4^{ème} semestres du **master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE spécialité « Cadres territoriaux et environnementaux »** pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury des **Semestres 3** du **Master** du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION **mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE, spécialité « Cadres territoriaux et environnementaux »** est composé de:

Président : **Laurent BORDEREAUX, Maître de conférences**
Bertrand FAURE, Professeur des universités
François GOLIARD, Maître de conférences
Agnès MICHELOT, Maître de conférences

Le jury des **Semestres 4** du **Master** du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION **mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE, spécialité « Cadres territoriaux et environnementaux »** est composé de:

Président : Agnès MICHELOT, Maître de conférences
Bertrand FAURE, Professeur des universités
Laurent BORDEREAUX, Maître de conférences
François GOLIARD, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade de MASTER** du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION **mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE**, spécialité « **Cadres territoriaux et environnementaux** » est composé de:

Président : Agnès MICHELOT, Maître de conférences
Bertrand FAURE, Professeur des universités
Laurent BORDEREAUX, Maître de conférences
François GOLIARD, Maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-911 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé spécialité Droit des affaires et de l'entreprise)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 3^{ème} et 4^{ème} semestres du **master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE spécialité « Droit des affaires et de l'entreprise**», pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury des **Semestres 3 et 4 du Master** du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION **mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE**, spécialité « **Droit des affaires et de l'entreprise** » est composé de :

Président : Linda ARCELIN, Maître de conférences
Céline LARONDE-CLERAC, Maître de conférences
Bruno RIVIERE, Professeur associé

Le jury qui délivrera le **grade de MASTER** du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION **mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE**, spécialité « **Droit des affaires et de l'entreprise** » est composé de :

Président : Linda ARCELIN, Maître de conférences
Céline LARONDE-CLERAC, Maître de conférences
Bruno RIVIERE, Professeur associé

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-912 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé spécialité Droit processuel)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 3^{ème} et 4^{ème} semestres du **master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE spécialité « Droit processuel »** pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury des **Semestres 3 et 4** du **Master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE**, spécialité « **Droit processuel** » est composé de:

Président : **Bertrand FAURE, Professeur des universités**
André GIUDICELLI, Professeur des universités
Catherine MARIE, Professeur des universités
François-Xavier MORISSET, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade** de **MASTER** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE**, spécialité « **Droit processuel** » est composé de:

Président : **Bertrand FAURE, Professeur des universités**
André GIUDICELLI, Professeur des universités
Catherine MARIE, Professeur des universités
François-Xavier MORISSET, Maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-913 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Droit public et droit privé spécialité Juriste européen et international)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 3^{ème} et 4^{ème} semestres du **master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE spécialité « Juriste européen et international »** pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury des **Semestres 3 et 4** du **Master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE**, spécialité « **Juriste européen et international** » est composé de:

Président : **Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Professeur des universités**
Jacques BOUINEAU, Professeur des universités
Hélène GAUDIN, Professeur des universités
François-Xavier MORISSET, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade** de **MASTER** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT PUBLIC et DROIT PRIVE**, spécialité « **Juriste européen et international** » est composé de:

Président : **Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Professeur des universités**
Jacques BOUINEAU, Professeur des universités
Hélène GAUDIN, Professeur des universités
François-Xavier MORISSET, Maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-914 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Licence du domaine droit, économie, gestion, mention Droit)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR Droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 6 semestres de la **Licence** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT** pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury du Semestre 1 de la Licence du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT** est composé de:

Président : **Jacques BOUINEAU, Professeur des universités**
Emmanuel SAVATIER, Maître de conférences
Stéphane PINON, Maître de conférences
Marc VALERI, Enseignant contractuel

Le jury du Semestre 2 de la Licence du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT est composé de:

Président : **Catherine MARIE, Professeur des universités**
Pierre MAZET, Maître de conférences
Philippe STURMEL, Maître de conférences
Wagdi SABETE-GHOBRIAL, Maître de conférences

Le jury du Semestre 3 de la Licence du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT est composé de:

Président : **Stéphanie HOURDEAU-BODIN, Maître de conférences**
Jean CEDRAS, Professeur des universités
Bertrand FAURE, Professeur des universités
Anne CATHELINEAU-ROULAUD, Maître de conférences

Le jury du Semestre 4 de la Licence du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT est composé de:

Président : **Catherine MARIE, Professeur des universités**
Bertrand FAURE, Professeur des universités
François GOLIARD, Maître de conférences
Burt KASPARIAN, Maître de conférences

Le jury du Semestre 5 de la Licence du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT est composé de:

Président : **Laurent BORDEREAUX, Maître de conférences**
Linda ARCELIN, Maître de conférences
Pierre MAZET, Maître de conférences
Emmanuel SAVATIER, Maître de conférences

Le jury du Semestre 6 de la Licence du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT est composé de :

Président : **Agnès MICHELOT, Maître de conférences**
Jean CEDRAS, Professeur des universités
Céline LARONDE-CLERAC, Maître de conférences
Wagdi SABETE-GHOBRIAL, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de DEUG mention DROIT est composé de:

Président : **Catherine MARIE, Professeur des universités**
Bertrand FAURE, Professeur des universités
François GOLIARD, Maître de conférences
Burt KASPARIAN, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de LICENCE DROIT, ECONOMIE, GESTION mention DROIT est composé de:

Président : **Agnès MICHELOT, Maître de conférences**
Jean CEDRAS, Professeur des universités
Céline LARONDE-CLERAC, Maître de conférences
Wagdi SABETE-GHOBRIAL, Maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-915 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Licence du domaine droit, économie, gestion, mention Gestion)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR Droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 6 semestres de la Licence du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION mention GESTION pour l'année universitaire 2009/2010 :

Le jury des semestres 1 et 2 de la Licence du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION mention GESTION est composé de:

Président : **Jean-Michel SOLER, PRCE**
Guillaume VERNHET, PRAG
Christophe VERET, PAST
Isabelle SUEUR, Maître de conférences
Eve LAMENDOUR, Maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 de la Licence du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION mention GESTION est composé de:

Président : **Jean-Michel SOLER, PRCE**
Guillaume VERNHET, PRAG
Florence DE FERRAN, Maître de conférences
Isabelle SUEUR, Maître de conférences

Le jury des semestres 5 et 6 de la Licence du domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION mention GESTION est composé de:

Président : **Jean-Michel SOLER, PRCE**
Anne-Marie PAUQUET, Enseignante contractuelle
Isabelle SUEUR, Maître de conférences
Cécile CRISTAU, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de DEUG mention GESTION est composé de:

Président : **Jean-Michel SOLER, PRCE**
Guillaume VERNHET, PRAG
Florence DE FERRAN, Maître de conférences
Isabelle SUEUR, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de LICENCE DROIT, ECONOMIE, GESTION mention GESTION est composé de:

Président : **Jean-Michel SOLER, PRCE**
Anne-Marie PAUQUET, Enseignante contractuelle
Isabelle SUEUR, Maître de conférences
Cécile CRISTAU, Maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-916 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master du domaine droit, économie, gestion, mention Administration des entreprises spécialité Management général)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 4 semestres du **master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention ADMINISTRATION DES ENTREPRISES spécialité « Management général »** pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury des **Semestres 1 et 2** du **Master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention ADMINISTRATION DES ENTREPRISES spécialité « Management général »** est composé de:

Président : **Mathieu PAQUEROT, Maître de conférences**
Jean DESMAZES, Professeur des universités
Jean-Charles RICO, Maître de conférences
Isabelle SUEUR, Maître de conférences

Le jury des **Semestres 3 et 4** du **Master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention ADMINISTRATION DES ENTREPRISES spécialité « Management général »** est composé de:

Président : **Mathieu PAQUEROT, Maître de conférences**
Jean DESMAZES, Professeur des universités
Jean-Charles RICO, Maître de conférences
Isabelle SUEUR, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le **titre** de **MAITRISE** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention ADMINISTRATION DES ENTREPRISES spécialité « Management général »** est composé de:

Président : **Mathieu PAQUEROT, Maître de conférences**
Jean DESMAZES, Professeur des universités
Jean-Charles RICO, Maître de conférences
Isabelle SUEUR, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade** de **MASTER** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention ADMINISTRATION DES ENTREPRISES spécialité « Management général »** est composé de:

Président : **Mathieu PAQUEROT, Maître de conférences**
Jean DESMAZES, Professeur des universités
Jean-Charles RICO, Maître de conférences
Isabelle SUEUR, Maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-917 du 2 décembre 2009 portant nomination de jury (Master du domaine droit, économie, gestion, mention Marketing spécialité Marketing des services)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 4 semestres du **master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention MARKETING spécialité « Marketing des services »** pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury des **Semestres 1 et 2** du **Master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention MARKETING**, spécialité « **Marketing des services** » est composé de :

Président : **Cécile CRISTAU, Maître de conférences**
Isabelle SUEUR, Maître de conférences
Jean-Charles RICO, Maître de conférences
Anne-Marie PAUQUET, Enseignante contractuelle
Guillaume VERNHET, PRAG

Le jury des **Semestres 3 et 4** du **Master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention MARKETING**, spécialité « **Marketing des services** » est composé de :

Président : **Cécile CRISTAU, Maître de conférences**
Jean DESMAZES, Professeur des universités
Jean-Charles RICO, Maître de conférences
Jean-Michel SOLER, PRCE
Isabelle SUEUR, Maître de conférences

Le jury qui délivrera le **titre** de **MAITRISE** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention MARKETING**, spécialité « **Marketing des services** » est composé de :

Président : **Cécile CRISTAU, Maître de conférences**
Isabelle SUEUR, Maître de conférences
Jean-Charles RICO, Maître de conférences
Anne-Marie PAUQUET, Enseignante contractuelle
Guillaume VERNHET, PRAG

Le jury qui délivrera le **grade** de **MASTER** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention MARKETING**, spécialité « **Marketing des services** » est composé de :

Président : **Cécile CRISTAU, Maître de conférences**
Jean DESMAZES, Professeur des universités
Jean-Charles RICO, Maître de conférences
Jean-Michel SOLER, PRCE
Isabelle SUEUR, Maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 2 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-939 du 8 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Administration des entreprises spécialité Management de projet)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour le domaine **Droit, Economie, Gestion** le jury conduisant au grade de **Master mention Administration des entreprises spécialité « Management de projet »** est composé pour l'année universitaire **2009/2010, de:**

Président : **Didier GUITTON, Professeur des universités associé**
Mathieu PAQUEROT, Maître de conférences
Jean-Marie PIOT, Professeur des universités

Le jury qui délivrera le **grade de MASTER** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION mention Administration des entreprises spécialité « Management de projet »** est composé de:

Président : **Didier GUITTON, Professeur des universités associé**
Mathieu PAQUEROT, Maître de conférences
Jean-Marie PIOT, Professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-940 du 8 décembre 2009 portant nomination de jury (Master 2 du domaine droit, économie, gestion, mention Marketing spécialité Management de projet)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
Vu les propositions de M. le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition des jurys des 3^{ème} et 4^{ème} semestres du **master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION** mention **Marketing spécialité « Management de projet »** pour l'année universitaire **2009/2010** :

Le jury des **Semestres 3 et 4** du **Master** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION** mention **Marketing, spécialité « Management de projet »** est composé de :

Président : **Didier GUITTON, Professeur des universités associé**
Mathieu PAQUEROT, Maître de conférences
Jean-Marie PIOT, Professeur des universités

Le jury qui délivrera le **grade de MASTER** du domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION** mention **Marketing, spécialité « Management de projet »** est composé de:

Président : **Didier GUITTON, Professeur des universités associé**
Mathieu PAQUEROT, Maître de conférences
Jean-Marie PIOT, Professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : Le secrétaire général et le Directeur de l'UFR droit, sciences politique et de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-943 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Biologie, Biochimie »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine **Sciences, Technologies, Santé**, le jury de la Licence mention « **Biologie, Biochimie** » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestre 2 :

Président : **Véronique MARTIN, professeur agrégé**
Thierry MAUGARD, maître de conférences
Ingrid FRUITIER-ARNAUDIN, maître de conférences
Pierre MIRAMAND, professeur des universités

Semestres 3 et 4 :
Titre du DEUG :

Président : **Véronique MARTIN, professeur agrégé**
Thierry MAUGARD, maître de conférences
Paco BUSTAMANTE, professeur des universités
Saïd JABBOURI, professeur des universités
Valérie THIERY, maître de conférences

Semestres 5 et 6 :
Grade de Licence :

Président : **Thierry MAUGARD, maître de conférences**
Véronique MARTIN, professeur agrégé
Laurent PICOT, maître de conférences
Gilles RADENAC, maître de conférences
Pascale GARCIA, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-944 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence professionnelle « Systèmes Informatiques et Logiciels », spécialité : « Création multimédia, Cdrom, Sites Web »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury de la Licence Professionnelle « Systèmes Informatiques et Logiciels », spécialité : « Création multimédia, Cdrom, Sites Web » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Président : **Pierre COURTELLEMONT, professeur des universités**
Laurent MASCARILLA, maître de conférences
Bernard BESSERER, maître de conférences
Hervé GODREUIL, professionnel (CARRÉ AMELOT)

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-945 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence professionnelle « Energie et Génie Climatique », spécialité : « Gestion de Chantier et Sécurité en Génie Climatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury de la Licence Professionnelle « Energie et Génie Climatique », spécialité : « Gestion de Chantier et Sécurité en Génie Climatique » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Président : Christian INARD, professeur des universités
Jean-Michel NOEL, chef des travaux lycée Kastler (la Roche/Yon)
François LAGLEIZE, professeur agrégé lycée Kastler (la Roche/Yon)
Daniel HERNOT, professeur agrégé Université de La Rochelle
Laurent LUMEAU, ingénieur Bureau Véritas La Rochelle

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-946 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Génie Civil, Mécanique, Génie des Procédés »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury de la Licence mention « Génie Civil, Mécanique, Génie des Procédés » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestre 2 :

Président : Rafik BELARBI, maître de conférences
Philippe GERVAIS, maître de conférences
Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités
Zoulikha REZZOUG, maître de conférences

Semestres 3 et 4 :
Titre du DEUG :

Président : Rafik BELARBI, maître de conférences
Cyrille ALLERY, maître de conférences
Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités
Zoulikha REZZOUG, maître de conférences

Semestres 5 et 6 :
Grade de Licence :

Président : Rafik BELARBI, maître de conférences
Philippe GERVAIS, maître de conférences
Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités
Patrick SALAGNAC, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-947 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Informatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury de la Licence mention « Informatique » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 2, 3 et 4 :

Président : El Hadi ZAHZAH, maître de conférences
Frédéric BERTRAND, maître de conférences
Thierry BOUWMANS, maître de conférences
Jean-Louis SABOURIN, professeur agrégé

Semestres 5 et 6 :
Titre du DEUG :
Grade de Licence :

Président : El Hadi ZAHZAH, maître de conférences
Michel EBOUEYA, maître de conférences
Michel GRAVE, professeur des universités associé
Claude BRAUD, professeur agrégé

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-948 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Mathématiques »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury de la Licence mention « Mathématiques » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 2, 4 et 6 :

Titre du DEUG :

Grade de Licence :

**Président : Noël FRAISSEIX, professeur agrégé
François GEOFFRIAU, maître de conférences
Jean-François DUPUY, professeur des universités
Jean-Marc GARNIER, professeur des universités**

Semestres 3 et 5 :

**Président : Noël FRAISSEIX, professeur agrégé
François GEOFFRIAU, maître de conférences
Laurent LE FLOCH, maître de conférences
Jean-François DUPUY, professeur des universités
Jean-Marc GARNIER, professeur des universités**

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-949 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Physique, Chimie »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury de la Licence mention « Physique, Chimie » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestre 2 :

**Président : Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences
Patrick CHEVALEYRE, professeur agrégé
Philippe PELU, professeur agrégé
Christian ESKENAZI, professeur des universités**

Semestres 3 et 4 :**Titre du DEUG :**

Président : **Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences**
Patrick GIRAULT, maître de conférences
Jean-René CHEROUVRIER, maître de conférences
René SABOT, maître de conférences

Semestres 5 et 6 :**Grade de Licence :**

Président : **Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences**
René SABOT, maître de conférences
Marc JEANNIN, maître de conférences
Gilles BONNET, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-950 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence professionnelle « Productions Animales », spécialité : « Aquaculture et Gestion Durable de son Environnement »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury de la Licence Professionnelle « Productions Animales », spécialité : « Aquaculture et Gestion Durable de son Environnement » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Président : **Nathalie IMBERT, maître de conférences**
Charlotte RHONE DELESCLUSE, Section Régionale Conchylicole
Gilles RADENAC, maître de conférences
Chantal BREGEON, lycée de Bourcefranc

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-951 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences Exactes et Naturelles »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury de la Licence mention « Sciences Exactes et Naturelles » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 5 et 6 :

Grade de Licence :

Président : François GEOFFRIAU, maître de conférences
Véronique MARTIN, professeur agrégé
Philippe PELU, professeur agrégé
Catherine AUGERAUD, professeur agrégé

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-952 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence Sciences, Technologies, Santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du semestre 1 de la Licence Sciences, Technologies, Santé est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Président : François GEOFFRIAU, maître de conférences

Jacky BERNARD, professeur des universités
Ingrid FRUITIER-ARNAUDIN, maître de conférences
Véronique MARTIN, professeur agrégé
Hervé DIOT, professeur des universités
Jean-François DUPUY, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-953 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Terre et Environnement »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury de la Licence mention « Terre et Environnement » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestre 2 :

Président : Hervé DIOT, professeur des universités

**Jean-Claude MERCIER, professeur des universités
Mikhaïl KARPYTCHÉV, maître de conférences
Vivien MATHE, maître de conférences**

Semestre 3 :

Président : Hervé DIOT, professeur des universités

**Jean-Claude MERCIER, professeur des universités
Mikhaïl KARPITCHEV, maître de conférences
Eric CHAUMILLON, maître de conférences**

Semestres 4 et 5 :

Président : Hervé DIOT, professeur des universités

**Vivien MATHE, maître de conférences
François LEVEQUE, maître de conférences
Mikhaïl KARPYTCHÉV, maître de conférences**

Semestre 6 :

Titre du DEUG :

Grade de Licence :

Président : Hervé DIOT, professeur des universités

**Eric CHAUMILLON, maître de conférences
Jean-Claude MERCIER, professeur des universités
François LEVEQUE, maître de conférences**

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-954 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Informatique » spécialité « Jeux et Médias Interactifs Numériques »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Informatique » spécialité « Jeux et Médias Interactifs Numériques » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Titre de Maîtrise :

Grade de Master :

Président : Stéphane NATKIN, professeur des universités, CNAM PARIS
Pascal ESTRAILLIER, professeur des universités, Université de La Rochelle
François GUERCIN, maître de conférences, Université de Poitiers
Armelle PRIGENT, maître de conférences, Université de La Rochelle
Cécile LE PRADO, professeur associé, CNAM PARIS

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-955 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Ingénierie Informatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Ingénierie Informatique » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 1 et 2 :

Titre de Maîtrise :

Président : Jean-Christophe BURIE, maître de conférences
Jean-Marc OGIER, professeur des universités
Patrick FRANCO, maître de conférences
Christophe DEMKO, maître de conférences

Semestres 3 et 4 :
Grade de Master :

Président : **Jean-Marc OGIER, professeur des universités**
Jean-Christophe BURIE, maître de conférences
Armelle PRIGENT, maître de conférences
Muriel VISANI, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-956 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Environnement » spécialité « Approches Intégrées des Ecosystèmes Littoraux »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Environnement » spécialité « Approches Intégrées des Ecosystèmes Littoraux » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 3 et 4 :
Grade de Master :

Président : **Pierrick BOCHER, maître de conférences**
Christel LE FRANCOIS, maître de conférences
Pascale GARCIA, professeur des universités
Eric CHAUMILLON, maître de conférences
Virginie DUVAT-MAGNAN, professeur des universités
Franck HEALY, maître de conférences
Agnès MICHELOT, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-957 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Environnement » spécialité « Compétences Complémentaires en Informatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Environnement » spécialité « Compétences Complémentaires en Informatique » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Alain BOUJU, maître de conférences**
Frédéric BERTRAND, maître de conférences
Karell BERTET, maître de conférences
Pascal ESTRAILLIER, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-958 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Environnement » spécialité « Management de Projet »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Environnement » spécialité « Management de Projet » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Valérie DAVID, maître de conférences**
Jean DEMAZES, professeur des universités
Didier GUITTON, professeur des universités associé
Pascale GARCIA, professeur des universités
Franck HEALY, maître de conférences
Eve LAMENDOUR, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-959 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Compétences Complémentaires en Informatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Compétences Complémentaires en Informatique » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 3 et 4 :
Grade de Master :

Président : **Alain BOUJU, maître de conférences**
Frédéric BERTRAND, maître de conférences
Karell BERTET, maître de conférences
Pascal ESTRAILLIER, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-960 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Génie Biotechnologique et Management en Agro-industries »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Génie Biotechnologique et Management en Agro-industries » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestre 1 :

Président : **Frédéric SANNIER, professeur des universités**
Isabelle LANNELUC, maître de conférences
Marianne GRABER, maître de conférences
Sophie SABLE, maître de conférences

Semestre 2 :

Président : **Frédéric SANNIER, professeur des universités**
Thierry MAUGARD, maître de conférences
Marianne GRABER, maître de conférences
Eric ROSENFELD, maître de conférences

Semestres 3 et 4 :**Grade de Master :**

Président : **Ingrid FRUITIER-ARNAUDIN, maître de conférences**
Jean-Marie PIOT, professeur des universités
Sophie SABLE, maître de conférences
Frédéric SANNIER, professeur des universités

Titre de Maîtrise :

Président : **Frédéric SANNIER, professeur des universités**
Thierry MAUGARD, maître de conférences
Marianne GRABER, maître de conférences
Sophie SABLE, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-961 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Génie des Equipements et des Procédés Industriels »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Génie des Equipements et des Procédés Industriels » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 1, 2, 3 et 4 :**Titre de Maîtrise :****Grade de Master :**

Président : **Zoulikha REZZOUG, maître de conférences**
Karim ALLAF, professeur des universités
Vaclav SOBOLIK, professeur des universités
Jean-Jacques BRACONNIER, professeur associé temporaire

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-962 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Ingénierie du Bâtiment, Mécanique et Génie Civil »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Ingénierie du Bâtiment, Mécanique et Génie Civil » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 1 et 2 :

Titre de Maîtrise :

Président : **Anas SAKOUT, professeur des universités**
Amina AMMAR-BOUDJLAL, maître de conférences
Daniel HERNOT, professeur agrégé
Olivier MILLET, professeur des universités

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Anas SAKOUT, professeur des universités**
Ouali AMIRI, maître de conférences
Karim LIMAM, maître de conférences
Olivier MILLET, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-963 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Ingénierie Mathématique et Image »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Ingénierie Mathématique et Image » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Titre de Maîtrise :

Grade de Master :

Président : **Laurent MASCARILLA**, maître de conférences
Michel BERTHIER, professeur des universités
Jean-Marc GARNIER, professeur agrégé
Frédéric TESTARD, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-964 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Management de Projet »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Management de Projet » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Didier GUITTON**, professeur des universités associé
Jean-Marie PIOT, professeur des universités
Christian ESKENAZI, professeur des universités
Vaclav SOBOLIK, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2009-965 du 8 décembre 2009 portant nomination des membres du jury du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Sciences et Génie des Matériaux »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « Sciences pour l'Ingénieur » spécialité « Sciences et Génie des Matériaux » est composé, pour l'année universitaire 2009-2010, de :

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Titre de Maîtrise :

Grade de Master :

Président : Philippe REFAIT, professeur des universités
Josseline BALMAIN, maître de conférences
Juan CREUS, maître de conférences
Stéphanie MALLARINO, maître de conférences
Sébastien TOUZAIN, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le secrétaire général de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 8 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

NOTES DE SERVICE

Note de service n° 2009-08 relative à la consultation de certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à siéger au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR)

Scrutin du 19 janvier 2010.

Destinataires :

Personnels ATOSS, personnels enseignants du 2nd degré, personnels non titulaires.

Réf. :

Arrêté ministériel du 3 septembre 2009.

Circulaire ministérielle DGRH A1-2 n° 09-0219 du 24 juillet 2009.

Qu'est-ce que le CTPMESR ?

Le décret n° 94-360 du 6 mai 1994 a institué un comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche qui **est consulté lors de l'élaboration ou de la modification des règles statutaires** concernant les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est, en outre, compétent pour l'examen des statuts d'emplois communs à l'ensemble des établissements publics ou à une partie d'entre eux. Il est également saisi des **règles d'organisation** de l'enseignement supérieur.

Pourquoi vote-t-on ?

Le mandat des membres actuels arrive à échéance le 5 juin 2010. De nouvelles élections doivent donc être organisées.

Pour le renouvellement du CTPMESR, **la représentativité des organisations syndicales appelées à siéger audit comité s'apprécie :**

- d'une part, directement sur la base des résultats aux élections 1) aux commissions administratives paritaires (CAPN) des corps relevant du CTPMESR, 2) au comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTPU) et 3) au comité technique paritaire central (CTPC) du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,
- **d'autre part, pour les personnels titulaires ou non titulaires non représentés aux CAPN, au CTPU, et au CTPC du CNOUS, par l'intermédiaire d'une consultation de ces personnels**, organisée selon des modalités définies l'arrêté et la circulaire ministériels cités en références.

Qui vote ?

Sont électeurs, les personnels titulaires, stagiaires ou contractuels suivants :

- Les ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et personnels sociaux et de santé), en particulier :
 - Les personnels de l'ASU (personnels de l'administration scolaire et universitaire)
 - Les assistant(e)s de service social et les infirmier(e)s
 - les agents des services techniques
- Les personnels enseignants du second degré
- Les personnels non titulaires de droit public suivants :
 - Les allocataires de recherche
 - Les lecteurs, les maîtres de langues étrangères

- Les ATER
- Les moniteurs et allocataires moniteurs normaliens
- Les enseignants associés ou invités
- Les personnels vacataires, recrutés après avis du conseil ou de la commission compétente, pour effectuer un nombre déterminé de vacations sur l'année universitaire, sauf ceux recrutés pour effectuer des vacations occasionnelles.

ATTENTION : l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique pour les personnels vacataires. S'ils remplissant les conditions, ils doivent expressément demander leur inscription au président de l'université, en adressant leur demande au service des affaires générales et juridiques.

Les électeurs votent dans un collège unique.

Ne sont pas concernés par cette consultation :

- Les enseignants-chercheurs
- Les personnels ITRF
- Les personnels appartenant aux corps de la filière bibliothèque, magasinage
- Les agents contractuels de droit privé.

Liste électorale

La situation des électeurs est appréciée à la date du scrutin, soit le **19 janvier 2010**.

Les demandes de rectification des listes électorales doivent être adressés, par les électeurs, par lettre recommandée avec avis de réception au président de l'université ou déposées contre accusé de réception aux services centraux de l'université (service des affaires générales et juridiques) dans un délai de onze jours à compter du lendemain de l'affichage de la liste électorale.

Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures se fait auprès du ministère. Seules les organisations syndicales de fonctionnaires regardées comme représentatives peuvent présenter leur candidature.

Date du scrutin

1^{er} tour de scrutin : le **mardi 19 janvier 2010**.

Le dépouillement des votes a lieu si le nombre de votants constaté par les émargement portés sur les listes électorales, au plan national, est au moins égal à la moitié du nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Dans le cas contraire, un 2nd tour de scrutin est organisé. La date de ce scrutin est fixée au **mardi 27 avril 2010**. Au 2nd tour, il n'y a plus d'obligation d'un nombre minimum de votants.

Où voter ?

Un bureau de vote unique est ouvert au Technoforum de 9h00 à 17h00, salle 128.

Vote par correspondance

Sont autorisés à voter par correspondance :

- Les électeurs en congé de longue maladie ou de longue durée, en congé de maternité, en congé parental. Le matériel électoral leur sera transmis automatiquement à domicile.

- Les électeurs en congé de maladie, en absence régulièrement autorisée (vacances...), en congé de formation syndicale ou professionnelle, empêchés en raison des nécessités de service de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin, doivent prendre contact avec le service des affaires générales et juridiques (sagj@univ-lr.fr) afin de disposer du matériel électoral au plus tard le 7 janvier 2010.

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Calendrier électoral

Affichage des listes électorales	Mar 5 janvier 2010
Date limite de mise à disposition du matériel de vote aux électeurs autorisés à voter par correspondance	Jeu 7 janvier 2010
Date du scrutin	Mar 19 janvier 2010
Envoi du PV de recensement des votes au MESR	Mer 20 janvier 2010 - 12h
Dépouillement (si 50% de votants)	Jeu 21 janvier 2010
Date limite d'envoi du PV de dépouillement	Mer 27 janvier 2010 - 17h
Proclamation du résultat	Lun 1er février 2010

Fait à La Rochelle, le 10 décembre 2009.

Le président
Gérard Blanchard

ÉLECTIONS

Proclamation des résultats des élections des membres du directoire de l'IUPLR Scrutin du 3 décembre 2009

1 représentant des personnels administratifs parmi les membres du collège BIATOSS du PST

Nombre d'inscrits : **45**

Nombre de sièges à pourvoir : **1**

RESULTATS

Nombre de votants	25
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	25

1 CANDIDAT	TOTAL DE VOIX
ANGEVILLE Roselyne	25

En foi de quoi est proclamé élue : **Roselyne ANGEVILLE**

Fait à La Rochelle, le 3 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Proclamation des résultats des élections des membres du directoire de l'IUPLR Scrutin du 3 décembre 2009

2 représentants étudiants inscrits dans une spécialité de Master relevant de la mention SPI et de toute autre formation relevant de l'IUP-LR

Nombre d'inscrits : **520**

Nombre de sièges à pourvoir : **2**

RESULTATS

Nombre de votants	2
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	1
Suffrages valablement exprimés	1

3 CANDIDATS	TOTAL DE VOIX
ALFEREZ-MARTINEZ KARHEL DE BRIGIT	
JACQ ANTONIN	1
RAMADOUR REMY	

En foi de quoi est proclamé élu : **Antonin JACQ**

Fait à La Rochelle, le 3 décembre 2009

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Proclamation des résultats des élections du 8 décembre 2009 au conseil scientifique**pour pourvoir 1 siège dans le collège « docteurs non HDR »
Secteur I : Disciplines juridiques, économiques et de gestion**

Nombre de sièges à pourvoir : 1
Nombre d'électeurs inscrits : 20
Nombre de votants : 6
Nombre de bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 5

Résultats :

Liste 1 : Pierre MAZET : 5 voix

En foi de quoi, est élu : Pierre MAZET

Fait à La Rochelle, le 9 décembre 2009.

Le Président
Gérard Blanchard

**Proclamation des résultats des élections du 8 décembre 2009 au
conseil des études et de la vie universitaire****pour pourvoir 1 siège dans le collège « professeurs et assimilés »
Secteur I : Disciplines juridiques, économiques et de gestion**

Nombre de sièges à pourvoir : 1
Nombre d'électeurs inscrits : 11
Nombre de votants : 5
Nombre de bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 4

Résultats :

Liste 1 : Jean DESMAZES : 4 voix

En foi de quoi, est élu : Jean DESMAZES

Fait à La Rochelle, le 9 décembre 2009.

Le Président
Gérard Blanchard